

Rungis, le 7 octobre 2025

Relevé de décision de la CPPNI Transport Routier de Voyageurs du mardi 30 septembre 2025 :

3 points à l'ordre du jour :

- Présentation du CNR et de ses indices par la FNTV
- Indemnité de départ en retraite
- Questions diverses

1. Indemnisation des coupures/amplitude

En préambule, le Président (FNTV) explique que les équipes du CNR n'ont pas souhaité être présents ce qui explique que le point soit mis à l'ordre du jour d'une réunion paritaire et non en groupe de travail comme prévu initialement.

Une présentation du site internet est effectuée par la FNTV avec quelques explications sur la méthode d'élaboration des indices. Il est souligné le fait qu'actuellement aucun indice n'existe concernant le transport de voyageurs par véhicule léger (notamment TPMR). Il est indiqué que l'indice synthétique comprend l'ensemble des éléments de rémunération, et l'indice analytique uniquement le taux horaire. Or, il s'avère que c'est essentiellement l'indice analytique qui est utilisé par les Autorités Organisatrices. La CFDT précise qu'il aurait été judicieux d'envoyer en amont la présentation aux OS afin de préparer nos questions, et demande concrètement le point de vue des OP quant à nos revendications portées lors des réunions du groupe de travail, maintenant que les indices CNR nous ont été présentées, quels sont les freins évoqués lors du groupe de travail ?

La FNTV explique que le CNR interroge les entreprises sur la rémunération de base et qu'à ce jour ils n'ont pas accès aux données nécessaires pour se positionner, mentionnant que le CNR n'a reçu à ce jour que 17% de réponses sur l'ensemble des entreprises interrogées. La FNTV travaille donc avec le CNR pour revoir la méthodologie. La FNTV se réfugie donc derrière le manque de fiabilité des données du CNR. L'OTRE complète en indiquant d'une part qu'il serait nécessaire d'harmoniser les territoires avec un indice commun et d'autre part que les données de l'indice synthétique incluent bien les variables mais que le CNR n'est pas en mesure de les décomposer afin de faire ressortir uniquement le coût des indemnités de coupures.

PERSONNES À CONTACTER

Patrick BLAISE
Secrétaire Général
06 82 09 02 97

Olivier ETHEVE
Secrétaire Général Adjoint
06 73 59 09 89

Charles MORIT
06 11 66 65 48

Emilie BLAISE
06 25 51 05 05

L'OTRE indique toutefois que cela ne bloquera pas l'avancement dans les négociations en NAO, ce qui a étonné la FNTV qui précise qu'il faudra que les OP se consultent sur le sujet. Après demandes des OS, la FNTV indique que le CNR pratique des enquêtes auprès des entreprises sur la période d'avril à octobre et qu'il sera donc judicieux d'accentuer l'enquête sur le coût de l'indemnisation des coupures. Mais précise toutefois qu'il sera possible pour les OS d'inclure les revendications dans les NAO, car à ce jour la délégation ne dispose pas d'un mandat.

La CFDT demande l'état des lieux des services non effectués pour la rentrée scolaire 2025, comme prévu lors de la dernière réunion. Il ressort que la pénurie est moins importante (environ 2000 conducteurs manquants cette année contre 7000-8000 il y a trois ans). Cette « amélioration » étant principalement due à un recrutement moins rigoureux de personnel roulant qui ne reste pas dans la profession au vu du manque d'attractivité.

2. Indemnité de départ en retraite

La FNTV indique que ce point devra être porté parmi les revendications des prochaines NAO. La CFDT souligne qu'il avait pourtant été annoncé par la FNTV lors de la dernière réunion du groupe de travail que le sujet avait été travaillé par leurs soins et qu'ils seraient en mesure de faire une proposition lors de la prochaine réunion paritaire, et s'étonne ainsi d'avoir mis ce point à l'ordre jour !

La FNTV présente ses excuses et précise donc qu'effectivement ils ont une proposition, mais pas un mandat commun, ce qu'ils pensaient avoir lors de l'élaboration de l'ordre du jour.

Rappel sur l'avenant du 19 mars 2021 augmentant la prime de départ en retraite à 3 mois pour 30 ans d'ancienneté, au lieu de 2 mois ½.

3. Questions diverses

Il est demandé d'avoir un point d'avancement quant à la garantie ALD-AVC CANCER (maladies redoutées) mise en place avec la signature d'un accord au 1^{er} janvier 2023.

L'OTRE propose alors d'élargir sur l'ensemble des prestations proposées par KLESIA. Ce point sera mis à l'ODJ d'une prochaine réunion.

La prochaine CPPNI TRV est prévue le 27 octobre à 14h15 avec pour ordre du jour les NAO.